

ONI *Lait*

Offic*e*
NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL
du *lait* et des *produits laitiers*

L'ONILAIT FAVORISE ET ACCOMPAGNE

les politiques de qualité

du lait et des produits laitiers

L'ONILAIT contribue à favoriser l'adaptation de la production laitière aux attentes de la société et aux évolutions des marchés. Il soutient une offre de produits diversifiés et de qualité au profit du consommateur permettant une meilleure rétribution des acteurs économiques de la filière.

Les objectifs

L'ONILAIT accompagne les partenaires de la filière (producteurs de lait, entreprises, syndicats de produits...) dans leurs démarches d'amélioration de la qualité du lait et des produits laitiers.

- Il encourage le développement de **produits liés aux terroirs ou à des savoir-faire spécifiques** : produits "bio", produits fermiers, produits d'appellation d'origine contrôlée ou sous label...
- Il favorise les démarches garantissant de **bonnes pratiques d'élevage** dans les exploitations, prenant en compte le **bien-être animal**, le **respect de l'environnement** et la **qualité du lait**.
- Il soutient les opérateurs laitiers dans leurs **démarches d'amélioration de la qualité** sanitaire, organoleptique et technologique de leurs fabrications.
- Il appuie certaines **actions de recherche** favorisant la poursuite des objectifs précités.

Les outils

L'ONILAIT finance, à hauteur de **140 millions de francs** (21 millions d'euros), des programmes d'actions présentés par des maîtres d'œuvre nationaux ou régionaux dans le cadre de conventions.

Ces conventions relèvent en particulier de l'exécution des Contrats de Plan État-Régions. L'Office d'intervient ainsi au bénéfice des **priorités laitières régionales**.

Ces conventions concernent aussi l'accompagnement de démarches plus spécifiques telles que :

- La recherche appliquée,
- Les productions ovine et caprine,
- Les productions fermières,
- La promotion des produits laitiers,
- Des techniques de production innovantes.

Les partenaires

Les démarches soutenues ont le plus souvent une **vocation collective** (formation des techniciens intervenant dans les exploitations, information des éleveurs sur des problèmes particuliers, élaboration de cahier des charges...). Elles sont l'expression d'une **filière laitière structurée**, à même d'identifier des priorités et de les traduire dans des **programmes d'actions collectifs**.

Les partenaires de l'ONILAIT sont le plus souvent des structures interprofessionnelles régionales (Groupement d'Intérêt Economique Lait-Viande), des syndicats de produits ou des structures techniques. Les entreprises peuvent également, pour des actions d'intérêt général, passer des conventions avec l'Office.

Au total, ce sont environ cent conventions qui sont conclues chaque année avec près de soixante maîtres d'œuvre.

Les réalisations

Les initiatives accompagnées financièrement par l'Office concourent notamment à :

- L'amélioration de la **qualité sanitaire du lait et des produits laitiers**,
- La diffusion auprès des producteurs de la **charte des bonnes pratiques de l'élevage** (plus de 10 000 éleveurs adhèrent aujourd'hui à cette démarche),
- L'accompagnement de produits vers des **signes de qualité** (appellation d'origine contrôlée - AOC, indication géographique protégée - IGP, labels...),
- La mise en place de **contrats territoriaux d'exploitation** (CTE)
- La conversion vers **l'agriculture biologique** (près de 600 producteurs laitiers livreurs dans des laiteries développant une activité biologique ont été aidés dans leur conversion).



L'ONILAIT MET EN ŒUVRE LES ACTIONS COMMUNAUTAIRES DE régulation des marchés

L'Organisation Commune du Marché (OCM) du lait et des produits laitiers repose sur une maîtrise de la production et des mécanismes de régulation des marchés, tant intérieur qu'extérieur. A ce titre, l'ONILAIT a pour mission de mettre en œuvre les dispositifs prévus par la législation communautaire en versant aux acteurs économiques de la filière les aides prévues par la Politique Agricole Commune et financées par le budget européen.

Les objectifs

Afin d'assurer un **prix du lait équitable pour les producteurs de lait et d'offrir aux consommateurs des produits laitiers de qualité**, en quantité suffisante et à des prix raisonnables, l'équilibre des marchés des produits laitiers se réalise, en plus de la maîtrise de la production, grâce à des mesures de **régulation des marchés**.

Les outils

- Sur le **marché intérieur communautaire**, des aides permettent de rendre compétitifs les produits laitiers et de développer leur utilisation, en particulier par les industries agroalimentaires.
- Sur les **marchés internationaux**, des restitutions à l'exportation peuvent compenser l'écart entre les prix intérieurs communautaires et les prix sur le marché mondial.
- En cas de difficultés importantes sur les marchés, des mesures de stockage public permettent de retirer les excédents.
- Des **mesures à caractère social** sont également prévues par l'OCM lait. L'ONILAIT verse des aides à la consommation de lait et de produits laitiers par les élèves des établissements scolaires. Les collectivités sans but lucratif peuvent obtenir du beurre à prix réduit grâce à une aide versée par l'Office. L'ONILAIT organise également la fourniture, à des organisations caritatives agréées, de produits laitiers qui sont ensuite distribués aux personnes démunies.

Les partenaires

L'ONILAIT a versé en 2000 environ **5 milliards de francs** (760 millions d'euros) **aux acteurs économiques de la filière**. Les bénéficiaires de ces mesures sont en particulier des industriels laitiers, des industriels de l'agroalimentaire, des négociants, des grossistes ou des exportateurs.

Plusieurs centaines d'opérateurs ont bénéficié des mesures d'aide au développement de l'utilisation de produits laitiers sur le marché communautaire pour un montant total d'environ 2,8 milliards de francs (425 millions d'euros) et sur les marchés extérieurs pour 2,2 milliards de francs (335 millions d'euros).

Les mesures sociales touchent, à travers 30 000 organismes gestionnaires, collectivités et organisations caritatives, un très grand nombre de personnes : élèves des établissements scolaires, consommateurs des collectivités sans but lucratif et personnes démunies.

Les résultats

Le fonctionnement actuel de l'OCM lait, quotas laitiers et mesures de régulation des marchés, **remplit ses objectifs pour un coût décroissant pour le budget communautaire**. Le coût du soutien pour le secteur laitier est aujourd'hui de 12 centimes par litre. Il était de 38 centimes par litre en 1984, au moment de la mise en place des quotas laitiers. Les prix du lait payés aux producteurs sont stables.

Actuellement :

- 80 % du lait produit dans l'Union est consommé sans aide sous forme d'une gamme variée de produits de grande consommation, fromages, lait de consommation, beurre, crème, produits frais, et de produits destinés aux industries agroalimentaires, beurre ou poudres de lait.
- 10 % du lait est consommé sur le marché intérieur avec une aide, essentiellement sous forme d'ingrédients, beurre, poudre de lait écrémé ou caséines, incorporés dans des aliments.
- 10 % sont exportés vers les pays tiers, essentiellement des poudres de lait, des fromages ou du beurre.



L'ONILAIT ORGANISE

la maîtrise de la production laitière

au moyen de la gestion des quotas

La maîtrise de la production laitière est le socle de l'Organisation Commune du Marché (OCM) du lait qui permet, avec les actions de régulation des marchés, de remplir les objectifs de la politique Agricole Commune. Le bilan des quotas laitiers, instaurés en 1984, est positif en raison de leur impact sur la régulation des marchés et de leur contribution à l'aménagement du territoire.

Les objectifs

Limiter la production pour assurer un **équilibre entre l'offre et la demande** des produits laitiers, garantissant un niveau de prix équitable pour les producteurs de la Communauté Européenne et permettant aux entreprises de transformation de s'approvisionner en matière première dans de bonnes conditions.

Les outils

Pour réaliser cet objectif, un dispositif de **maîtrise de la production laitière** est mis en œuvre. Il est géré par l'ONILAIT en liaison avec les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt.

Ce dispositif prévoit l'application d'un prélèvement financier annuel au niveau de chaque producteur dépassant une certaine quantité de référence.

Une réglementation communautaire et nationale met en place :

- Une quantité globale garantie pour la France,
- Un quota par producteur (par exploitation),
- Des règles de mobilité des quotas (transfert et redistribution),
- Un mode de détermination et de récupération du prélèvement financier.

Des instances départementales (Commissions Départementales d'Orientation Agricole) et nationale (Conseil de Direction de l'ONILAIT) assurent la concertation sur leur mise en place. Elles permettent **d'adapter l'application de la réglementation à la réalité de la situation laitière locale** tout en garantissant une égalité de traitement entre producteurs.

Les partenaires

- 130 000 exploitations livrent 23,7 millions de tonnes de lait à plus de 320 entreprises (acheteurs).
- 9 000 exploitations vendent directement du lait à la consommation pour un tonnage de 0,5 million de tonnes.

Les résultats

- La mise en œuvre des quotas a permis **un ajustement durable de l'offre à la demande** tout en assurant un niveau de **prix équitable aux producteurs** et une **maîtrise de la dépense publique communautaire**.
- La politique de maîtrise de la production a contribué à **l'aménagement du territoire**. La production laitière a pu être consolidée dans les zones où elle est vitale pour le maintien de l'activité économique, notamment en zone de montagne.
- Enfin, la politique de maîtrise de la production laitière a accompagné les politiques de qualité au travers des programmes de restructuration et des critères d'attributions supplémentaires appliqués dans le cadre de la mobilité des quotas.



L'ONILAIT

un ÉTABLISSEMENT PUBLIC

au cœur de la FILIÈRE LAITIÈRE

L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONILAIT) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial créé par décret du 18 mars 1983. Il est placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et du ministère chargé du Budget. Il met en œuvre la réglementation communautaire et des actions d'orientation nationales.

Les missions

L'ONILAIT contribue à réaliser les objectifs définis par le traité instituant la Communauté européenne : garantie et amélioration des revenus des producteurs de lait, régulation des marchés dans l'intérêt de l'ensemble de la filière, producteurs, transformateurs, négociants, commerçants et consommateurs.

- Il applique **les mesures communautaires** définies dans le cadre de l'Organisation Commune du Marché du lait et des produits laitiers : maîtrise de la production par les quotas laitiers, aides au stockage public et privé, aides à l'exportation hors de l'Union européenne par les restitutions, aide au développement de l'utilisation des produits laitiers sur le marché intérieur.
- Il organise **la concertation entre les professionnels et les pouvoirs publics** sur les politiques à mettre en œuvre aux plans communautaire et national.
- Il participe à **l'analyse économique** dans la filière laitière. Il met à la disposition de l'ensemble de ses partenaires les analyses économiques qu'il réalise ou qu'il fait réaliser.
- Il favorise et accompagne **les politiques de qualité** du lait et des produits laitiers : actions régionales contractualisées, programmes nationaux d'accompagnement des producteurs et des entreprises, soutien aux programmes de recherche...

Les moyens

L'ONILAIT dispose de **moyens humains et budgétaires** pour remplir ses missions. Avec un effectif de 305 hommes et femmes en 2000, l'Office assure la gestion de trois budgets distincts :

- Un budget de plus de 5 milliards de francs (760 millions d'euros) relatif au versement des aides communautaires.
- Un budget d'environ 350 millions de francs (53 millions d'euros) relatif aux actions d'orientation et aux aides nationales.
- Un budget de fonctionnement de l'Établissement d'environ 130 millions de francs (20 millions d'euros).

L'organisation de l'ONILAIT est structurée autour de 14 services. Près de 80 % des agents de l'Établissement sont affectés au siège parisien. En 2000, 52 contrôleurs et 7 responsables régionaux exerçaient leur activité au sein de 7 antennes régionales.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

ONI *Lait*

2, rue Saint-Charles - 75740 Paris cedex 15 • tél. : 01 73 00 50 00 • fax : 01 73 00 50 50

site web : www.onilait.fr • e-mail : communication@onilait.fr